

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

qui lui est propre, est un argument dramatique... s'efforce d'agir sur les nerfs par la peinture...

Il se peut fort bien que la peine de mort soit abolie prochainement... Cela tient à des causes que M. Hugo ne soupçonne guère...

Nous ne voulons pas, à propos d'une tirade de mélodrame, entamer une discussion sur un sujet dont il ne faut s'occuper qu'avec respect et maturité...

Il faut se méfier d'une tradition philanthropique qui remonte là.

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, VENDREDI 11 JUILLET 1851.

Première Page:—Espagne:—Du Concordat conclu entre S. S. le Pape Pie IX et la Reine Isabelle II... M. Hugo fils condamné par la cour d'Assises de la Seine...

Instruction Publique.

Les observations que nous allons faire aujourd'hui sur le sujet si éminemment important de l'Instruction Publique...

C'était avec une fermeté de conviction bien arrêtée que nous disions, l'autre jour, que notre présente loi des écoles consacrait des principes dont on ne ferait pas dévier les catholiques...

La question de savoir si l'Etat peut s'emparer de la jeunesse pour la forcer d'aller recevoir dans ses écoles une éducation purement séculière...

front, et la douleur plus que les ans avait laissée sur ses traits...

quelques cents pas. Vous voyez là bas ce petit lac dormait au pied des murs de ces hautes rochers qui existent encore...

Alors, les chemins d'alentour étaient bien nombreux et bien battus...

Je me rapprochai davantage du vieillard, qui reprit après une pause...

Le frère ne fit entrer dans une grande salle, revêtue de boiseries devenues sombres par les années...

peut être désormais décidée que dans la négative, au moins partout catholique qui a à cœur de respecter l'église à laquelle il appartient.

La requête du Bureau Protestant des Commissaires d'Écoles de Montréal dit que dans les écoles tenues sous la régie du dit Bureau, on s'est abstenu d'enseigner aucune doctrine religieuse susceptible d'offenser aucune classe...

Dernièrement, dans la chambre des Communes d'Angleterre, M. Fox fit motion "Qu'il était expédient de promouvoir l'éducation du peuple par l'établissement d'écoles libres pour l'instruction séculière..."

D'après son prospectus, "l'Association Nationale etc." a pour but l'établissement d'écoles qui, "donneront une instruction séculière uniquement, en laissant aux parents, aux tuteurs, et aux instituteurs religieux à influencer les doctrines de la religion..."

Quant on en vint tout récemment à la discussion de la motion de M. Fox, dans la Chambre des Communes, Sir George Grey, M. Balfour Hood, M. Wigram, et le Solliciteur Général...

"Pour lui, il était obligé de dire qu'il éprouvait une répugnance aussi insurmontable à agréer les termes de la résolution de l'hon. membre (M. Fox), qu'il en avait en l'honneur dernière à consentir à son bill sur le même sujet..."

Le Solliciteur-Général ne s'est pas montré moins opposé que Sir G. Grey à la motion de M. Fox...

"On disait que le peuple d'Angleterre avait consenti unanimement à adopter le système d'éducation séculière, mais il pensait avoir remarqué quelque chose de bien contraire à cette assertion..."

mon admiration et capable de la contenir dans de justes bornes. Il n'était pas toujours facile à ce sage conseiller de me convaincre de la fausseté de ces doctrines séduisantes...

tous les yeux fixés sur le nouveau monde, n'est-elle pas hautement utile et glorieuse?

me paraît trop privilégiée pour mourir entièrement. Je craignais bien qu'avant peu le sang ne coule de toutes parts et que des êtres dépravés, nouveaux vandales, ne parcourent la surface de notre patrie...

Qui sait? murmura le moine.

Le religieux prit à ce moment un ton à la fois triste et inspiré, il regarda le Ciel, et me serrant les mains, il me dit:

éducation toute séculière dans cette même ville de Manchester, où le mouvement avait pris naissance.

"L'hon. membre pour Oldham avait dit qu'on devait élever le grand édifice de la prospérité nationale sur la seule base de l'intelligence de la nation. Lui (le Solliciteur-Général) n'avait pas l'habitude de penser que l'intelligence de la nation fût la seule base de prospérité nationale."

"On disait qu'il ne fallait pas mêler la religion à la Table de Multiplication; mais il peut en être question dans l'enseignement relatif aux produits de la terre, ou dans l'enseignement de la géographie et de l'Astronomie, etc."

M. Balfour Hood, M. Wilson Paton s'exprimèrent dans le même sens. M. Wigram était d'opinion qu'une éducation purement séculière ne satisfait jamais le peuple en général; qu'il ne satisfait ni la grande masse du peuple appartenant à l'Eglise d'Angleterre, ni les Dissidents. Que l'un des objets de l'éducation étant de diminuer le vice et le crime, ne fallait-il pas surtout instruire les enfants de ces grands principes de religion et de morale qui sont de sûrs préservatifs contre le vice et le crime?

Il est évident, d'après ces citations, combien l'opinion unanime du peuple Anglois est opposée à tout système d'éducation où la religion n'a pas la place qui lui convient, et combien, par conséquent, les auteurs des requêtes qui demandent pour Montréal, la mise en pratique d'un tel système, diffèrent d'opinion avec leurs propres coreligionnaires protestants.

S. Em. le Cardinal Wiseman, président, le mois dernier, une nombreuse réunion, convoquée pour le soutien d'écoles de charité catholiques, a profité de l'occasion pour réfuter les assertions des journaux protestants, qui ont répété bien des fois que le Saint-Père éprouvait des regrets, dans les circonstances présentes, d'avoir rétabli la hiérarchie catholique en Angleterre, et que le Cardinal-Secrétaire d'Etat serait heureux de trouver un moyen de retirer cette mesure.

"Je déclare ouvertement, a dit S. Em., que dans tout ce qui a été dit par le Times et autres journaux à cet égard, il n'y a pas un seul mot de vrai. Ces bruits répandus sont de pures inventions. Je déclare, en employant le seul mot que la langue anglaise me fournisse pour rendre ma pensée, je déclare que ces bruits sont un mensonge."

"Non, a ajouté le Cardinal, on n'éprouve à Rome ni regrets, ni craintes. La mesure est regardée comme l'effet d'une inspiration provenant de Celui dont l'Esprit dirige l'Eglise, et le Saint-Père ainsi que mes illustres collègues attendent les résultats de cette mesure avec ce calme, cette tranquillité d'esprit que donne la conviction que l'on a agi sous l'impulsion du devoir. Une circonstance me met à même de vous dire si les sentiments du Saint-Père sont changés à notre égard. Un de mes amis, qui résidait à Rome et jouit de la confiance du Souverain Pontife, se trouvant, il y a quelques jours, dans son cabinet, lui disait qu'il allait prendre la plume pour m'écrire. Vous m'apporterez votre lettre, lui dit le Saint-Père, pour que j'y ajoute quelques mots. Cette

Parlement Provincial. ASSEMBLÉE LEGISLATIVE. (Rapports Télégraphiques.) Toronto, 7 juillet.

La chambre s'est formée aujourd'hui en comité général pour amender l'Acte consolidant les lois relatives à la maison de Trinité de Québec.

M. Méthot proposa une résolution pour imposer à chaque vaisseau qui laissera les ports de Montréal ou de Québec, après s'être rendu à Montréal en destination d'un port en dehors de la section Est, un droit de cinq piastres par tonneau, au lieu de deux piastres, comme à présent; et, en second lieu, pour que tout vaisseau neuf construit en cette province ne soit pas imposé à une somme au delà de trois piastres par tonneau, lorsque tel vaisseau procédera à un voyage du port de Québec en destination d'aucun port en dehors des limites Est du Bas-Canada.

M. Christie proposa un amendement à l'effet de déclarer qu'il est expédient d'exempter tous vaisseaux visitant les ports de Québec ou de Montréal de tous droits quelconques, et que les frais d'entretien des phares soient prélevés à même la recette du fonds consolidé.

M. Hineks dit que le gouvernement avait pris ce sujet en considération, et qu'il accéderait volontiers aux vues de M. Christie, si ce n'était la crainte de l'effet de cette mesure sur la recette.

"lettre vient de me parvenir; elle m'apporte une faveur presque inouïe, un autographe de Pie IX qui a tracé lui-même les paroles que je vous lis: Benedictio Dei sit super te, Diligentissime, et super omnes Anglia catholica. PIUS PAPA.

Parlement Provincial. ASSEMBLÉE LEGISLATIVE.

(Rapports Télégraphiques.) Toronto, 7 juillet.

La chambre s'est formée aujourd'hui en comité général pour amender l'Acte consolidant les lois relatives à la maison de Trinité de Québec.

M. Méthot proposa une résolution pour imposer à chaque vaisseau qui laissera les ports de Montréal ou de Québec, après s'être rendu à Montréal en destination d'un port en dehors de la section Est, un droit de cinq piastres par tonneau, au lieu de deux piastres, comme à présent; et, en second lieu, pour que tout vaisseau neuf construit en cette province ne soit pas imposé à une somme au delà de trois piastres par tonneau, lorsque tel vaisseau procédera à un voyage du port de Québec en destination d'aucun port en dehors des limites Est du Bas-Canada.

M. Christie proposa un amendement à l'effet de déclarer qu'il est expédient d'exempter tous vaisseaux visitant les ports de Québec ou de Montréal de tous droits quelconques, et que les frais d'entretien des phares soient prélevés à même la recette du fonds consolidé.

Le comité leva alors la séance avec entendement de la reprendre lundi prochain (14 juillet.)

M. Hineks dit que le gouvernement avait pris ce sujet en considération, et qu'il accéderait volontiers aux vues de M. Christie, si ce n'était la crainte de l'effet de cette mesure sur la recette.

M. Cauchon introduisit un bill pour amender la loi relative aux poids et mesures dans le Bas-Canada.

Les bills suivants furent également introduits:— de M. Boulton, pour la nomination par les conseils de la province d'avocats pour diriger les poursuites de la partie publique; aussi, pour exiger des rapports annuels de la part des chefs des départements publics.

M. Boulton a proposé le même jour ses résolutions au sujet de l'Union, et les a simplement motivées. Elles tendent à la rupture de l'Union.

Hier soir, M. W. H. Boulton continua de parler, quelques mots sur ses résolutions concernant l'Union.

M. Papineau seconda la motion faite pour leur adoption.

M. Cauchon fit motion que l'on discutât la question préalable.

M. Sheppard fut sur le point de s'adresser à la chambre, lorsqu'une voix s'écria: point de discussion.

Le Président dit qu'il n'agréait pas la question préalable, la considérant un procédé injuste et illogique après qu'un membre avait fait et qu'un autre avait secondé une motion telle que la présente pour supprimer toute discussion. La motion était au rang des ordres du jour, et devait avoir son tour.

M. Sheppard avait espéré qu'aucun membre ne tenterait de couper court à une discussion sur des points comme ceux-là.

M. le président, à la demande de plusieurs des hon. membres, expliqua que l'effet de cette motion pour les questions préalables était comme suit:— La motion doit être mise sans discussion sur la proposition devant la chambre. Si la motion est emportée, le vote sur les résolutions de M. Boulton doit avoir lieu sans discussion. D'un autre côté, si la motion est perdue, toute la discussion est éteinte, du moins pour le moment, de sorte qu'en aucun cas le débat n'est arrêté; ainsi, deux membres peuvent en toute occasion prévenir un débat sur toute motion."

M. Hineks différa d'avis, pensant que le vote, dirigé dans un certain sens, remettrait en discussion le sujet pour une époque future, et, d'un autre côté, empêchait tout à fait la discussion.

La question étant mise aux voix, les votes se divisèrent également par 28 contre 28. Le président vota dans la négative, non pour écarter le débat, mais afin d'empêcher la question d'être proposée sans débat, car il était opposé à la question préalable, excepté dans les cas où elle est discutée d'une manière légitime, c'est-à-dire, quand il ne s'agit plus de personnalités. La question serait donc reprise à quelque époque à venir.

Nombre de bills d'un intérêt local progressèrent d'un pas, et le rapport du comité sur les impressions fut adopté. Ce rapport contient une recommandation de distribuer des copies des journaux de la Chambre entre tous les comités, townships et municipalités du Haut et du Bas Canada.

Ce soir, M. Baldwin a introduit un bill pour amender l'Acte des corporations municipales du Haut-Canada. M. le solliciteur-général Drummond a présenté un bill pour faire disparaître les doutes concernant le droit et la responsabilité des exécuteurs (testamentaires) de l'étranger quant à poursuivre et à être dans le Bas-Canada. Le même a aussi présenté un bill pour amender l'acte réglant les époques des séances de certaines cours du comté de York.

Sur motion de M. Hineks, la chambre se forma en comité général pour considérer la convenance d'établir une police maritime à Québec. On n'en était venu à aucune décision à cet égard au moment où s'élevait ce rapport.

Le Bureau de Commerce de Québec, défait dans ses altercations récentes avec le chef de Police de Québec au sujet de la police d'eau a trouvé le moyen de susciter une querelle à l'administration de l'Hôpital-de-Marine auprès de l'Exécutif. Ce corps public en réclamant justice par cette voie, n'agit pas d'une manière que l'on puisse qualifier à son avantage. Après avoir porté une accusation de prosélytisme contre les prêtres auxquels est confiée la desserte de l'hospice, il a promptement refusé de préciser cette accusation contre réquisition expresse de Mgr l'Archevêque de Québec. Il refusa de déclarer "quelles informations il a reçues touchant le prosélytisme allégué; quels malades auraient été administrés à l'Hôpital sans leur consentement, selon le rite catholique; et si se sont obstinément sur les noms des prêtres catholiques qui auraient ainsi, comme la prétendu le Bureau, oublié les égards dus aux sentiments religieux de leurs frères protestants."

Cette conduite singulière du Bureau n'a pas besoin de d'autre commentaire.

Un des bills importants de cette session est celui de M. Geo. Sheppard ayant pour objet de forcer les témoins cités dans les causes civiles, de se présenter devant le tribunal où ils seront assignés quelle que soit la localité qu'ils habitent dans l'étendue de la province. Ce bill subit il y a peu de jours sa deuxième lecture, qu'il n'obtint qu'à la majorité d'une seule voix. L'on doute que le projet en question devienne loi; il aurait pour conséquence d'assujettir les témoins à des voyages longs et pénibles et même à de grandes pertes. Ces considérations font croire que le bill échouera à sa troisième lecture. Mais son adoption aurait dispensé des commissions rogatoires, etc.

Que voulez-vous dire, mon père? répondit-il avec effroi.

Le religieux ne me répondit pas, ses traits venaient de s'assombrir de plus en plus, et une méditation mélancolique semblait le dominer entièrement. Après un assez long silence, il alla à sa fenêtre, l'ouvrit et m'appela à lui:

Écoutez, mon jeune ami, me dit-il, et gravez au fond de votre cœur les paroles que je vais vous dire: Non, la France n'est pas destinée à disparaître du rang des nations, comme le dit l'auteur de l'ouvrage dont vous venez de me parler, mais elle mourra pour retomber ensuite d'une vie nouvelle. Déjà son agonie est commencée. Voilà bien longtemps que j'étudie les hommes et leurs folies, moi-même je connais la vie par une longue et bien triste expérience.

(A continuer.)

Celui-là est deux fois grand qui, ayant toutes les perfections, n'a pas de langue pour en parler.

Le Sénat du Missouri a passé récemment une loi prohibant la vente des liqueurs enivrantes en quelque quantité que ce soit, sous peine d'amende et d'emprisonnement. Les seules exceptions admises sont les cas où les spiritueux doivent être employés à l'usage de la mécanique, et aux besoins de l'art médical et de cuisine.

Vers la fin de juin, le consul britannique à New-York a fait citer en justice Stephen Walsh, soldat déserteur, qui avait fui de St. Jean (Nouveau-Brunswick) en mai dernier, et que l'accusation inculpait de diverses soustractions opérées à sa disparition. Walsh avait appartenu au 79e régiment anglais. Il nia les soustractions et convint seulement d'avoir dévasté son poste. Cette procédure s'instruit en vertu du traité Ashburton, passé en 1843 entre les Etats-Unis et l'Angleterre.

On lit dans le Journal de Québec de mardi : "Nous apprenons avec chagrin que notre confrère M. McDonald, rédacteur du Canadien, n'est cassé le bras droit, samedi au soir, en accompagnant l'hon. M. Howe au steamboat. Nous sommes heureux d'annoncer que cet accident n'aura pas des suites aussi graves qu'on le croyait d'abord, et que M. McDonald pourra reprendre dans quelques jours ses occupations ordinaires.

M. Laterrière se justifie par la lettre suivante insérée dans le Canadien, de certaines inculpations proférées contre lui par une fraction de ses constituants du comté de Saguenay.

M. le rédacteur du Canadien, Ce n'est pas dans mes goûts de m'afficher, de me mettre en scène dans les gazettes pour justifier les motifs qui me font agir en ma capacité d'homme public; mais, comme vous avez eu la bonté de signaler les sacrifices que j'ai faits, les services que j'ai rendus au comté que je représente, en contraste avec certaines résolutions de non confiance passées contre moi pour avoir recommandé à l'honorable commissaire des travaux publics Edward Slemmon et Charles Drberger, écuycrs, citoyens respectables, résidant dans le comté, sur l'intégrité desquels on peut compter, et sous tous les rapports propres à bien conduire l'ouvrage du chemin des Caps qui se fait maintenant sous leur surveillance; comme mon silence sur cette pitoyable agitation des notables du comté, (et j'en connais l'instigateur en chef, dont le motif à la veille d'une élection générale est tout autre chose que le faux prétexte du chemin des Caps), pourrait compromettre l'intérêt commun du comté que je représente en ce moment au parlement, je crois devoir vous prier de publier, pour me justifier aux yeux de mes constituants dont on paraît avoir surpris la crédulité, copie de la lettre suivante adressée en duplicata au lieutenant-colonel Huot, de la Baie St.-Paul, et à M. Hudon, de la Malbaie, en réponse au manifeste de mes censeurs, en date du 3 juin, signé par MM. Thomas Simard, C. P. Huot, N. P., C. Hudon, N. P., C. Cimon, N. P., E. Bondi, M. D., L. P., Vincent, M. D., J. Duchaine, André Cimon, J. Gagné, N. P., A. Gagnon, et de sept autres notables du comté—sur lequel manifeste ont été basées les résolutions que vous avez publiées dans votre feuille du 27 de juin dernier, et vous obligerez, M. le rédacteur, très-obéissant serviteur, M. P. DE SALES LA TERRIERE, Toronto, le 3e juillet 1851. M. P. P.

Relation abrégée de quelques Missions de la Congrégation de Jésus dans la Nouvelle France par le P. François Joseph Bressani de la même Compagnie.—(1653) (1) traduite de l'Italien et augmentée d'un Avant-propos, de la biographie de l'Auteur, de notes, d'un appendice, et d'un grand nombre de gravures.

AVANT-PROPOS. Le missionnaire catholique chargé de porter la foi dans ce nouveau monde, fut longtemps un objet d'étrange terreur ou de haine implacable pour les émigrants anglais. Ils le regardaient comme la personnification d'une religion détestée, ils aimaient à le peindre sous les plus noires couleurs, et ils le jugeaient indigne de toute confiance. Cependant par une étrange révolution d'idées, ce même missionnaire est entouré aujourd'hui d'un honneur universel d'admiration et de respect, et ses écrits malgré l'incorrection et souvent la négligence du style, malgré les longs et fastidieux détails qui les chargent, tiennent, et à bon droit, le rang le plus distingué dans les archives de l'Amérique du Nord. Les nouveaux maîtres de ce sol, aujourd'hui libre et indépendant, n'ont point accepté les haines ou les préjugés de convention qui fermentaient si longtemps contre les enfants de Loyola. Leurs travaux mis au grand jour et jugés sans prévention, ont reçu une juste appréciation qu'ils méritaient, et les ont fait ranger parmi les premiers bienfaiteurs de l'humanité, et les plus zélés apôtres de la foi. Nous ne sommes plus à l'époque, où on ne rougissait pas, comme dit Chateaubriant, de préférer ou de feindre de préférer aux voyages de Lutortan et des Charlevoix, ceux du baron de Lahontan, ignorant et menteur.

pour soutien que leur zèle avec la grâce de leur Dieu. Le plus souvent ils sillonnaient seuls et dans tous les sens des pays immenses, au milieu des privations, des dangers et des difficultés de toute nature. On peut presque partout les suivre à la trace de leur sang. Pour masquer les différentes étapes de cette marche toujours progressive de l'Évangile, ils plantaient l'étendard du salut; c'était le signe de leur conquête religieuse, et le premier jalon de la civilisation qui devait les suivre.

Les missions françaises s'étendirent depuis le golphe St. Laurent et les côtes de l'Acadie jusqu'à l'embouchure même du Mississipi, en même tems (1640) que des Jésuites Espagnols partis de la Californie, s'avancèrent sur les côtes du Pacifique, et pénétraient, comme éclairateurs, jusque sur le territoire de l'Orégon. (1)

Les soldats de l'évangile prenaient pour ainsi dire entre deux feux ce vaste continent; mais l'Orégon après cette première tentative avortée sur son sol, encore inconnu du reste du monde, devait attendre près de deux siècles avant de voir reparaitre le divin étendard et de devenir une de ses conquêtes (2).

Les Missionnaires du Canada voyant toujours devant eux des régions immenses ne mettaient aucune borne à leur œuvre, et en gagnant sans cesse du terrain, ils ambitionnaient d'arriver jusqu'à cette mer de l'ouest, dont l'existence d'après les renseignements qu'ils avaient recueillis de la bouche des Sauvages, n'était plus pour eux un problème; mais le tems trahissait leur courage, et la mort venait souvent les surprendre au milieu de leurs plus brillants projets. On voit l'illustre Marquette succomber, jeune encore, sous le poids de ses travaux, dans des contrées qu'il avait évangélisées le premier. Quelques années plus tard le P. Binnoctau venait recueillir cet héritage de danger et de sacrifice. Il poussait plus avant vers l'ouest à la suite des chasseurs du Buffalo sa course aventureuse, quand la mort l'arrêta au milieu de son œuvre laissée incomplète. Ses yeux en mourant se tournèrent, avec un sentiment de regret, vers ce qui lui restait encore à parcourir de ces vastes prairies, au de là desquelles il apercevait de nouvelles régions à découvrir, de nouvelles nations à évangéliser. Plus de 100 ans après, en 1840 le P. de Smet reprenait les mêmes traces avec une infatigable persévérance; mais plus heureux que ses devanciers, il franchit les montagnes rocheuses et arriva enfin sur les bords du Pacifique, dernière limite de ce nouveau monde.

Ces missionnaires distingués par leur science autant que par leur zèle, ont laissé de nombreux écrits. Pour le Canada seul, il existe plus de 40 volumes de relations annuelles, sans parler des autres ouvrages sur le même sujet, et des nombreux manuscrits qui sont heureusement arrivés jusqu'à nous. Dans ces mines fécondes, se trouvent réunis des richesses qui intéressent l'histoire, les sciences et la religion. C'est ce qui explique l'empressement qu'on met aujourd'hui à se les procurer à tout prix. On ne peut ni raconter avec fidélité les événements de cette époque reculée ni se former une idée juste de l'état où étaient alors réduits ces contrées, sans recourir à ces monuments précieux. Tous les historiens ont puisé là.

Entre toutes les missions de cette époque, qui méritent de fixer l'attention de l'observateur curieux et du lecteur chrétien, nous devons mettre au premier rang sans aucun doute celle des Hurons, tribu puissante, la plus fidèle et la plus constant alliée des Français. Ses nombreux villages étaient situés sur cette gracieuse presqu'île de la côte orientale du lac Huron, baignée d'un côté par la baie George et de l'autre par celle de Notawassa. Les guerres sanglantes et dévastatrices qu'elle eût à soutenir contre le cruel Iroquois, les malheurs qui l'accablèrent et qui finirent par l'anéantir, les laborieux travaux, que sa conversion a coûté à la foi, et le sang que répandirent dans ses intérêts plusieurs de ses apôtres, ont rendu à bon droit ce nom célèbre dans nos annales. On trouve là développé sous toutes ses formes le caractère le plus complet du missionnaire catholique, et cette abnégation rare et sublime, devant laquelle, dit Macaulay, on peut se prosterner, sans craindre par là de leur susciter des imitateurs nombreux.

Dans les mystérieux desseins de la Providence, cette nation après avoir eu ses jours de gloire, était condamnée à disparaître presque entièrement sous les coups de l'Iroquois, mais elle avait coté trop de sœurs et de sang à ses apôtres, ses premiers enfants dans la foi avaient donné trop d'exemples de vertu, pour ne pas toucher le cœur de Dieu. Il ne la laissa pas mourir dans son idolâtrie.

La première fois que ces fiers enfants des forêts entendirent publier la loi de l'évangile, ils avaient l'oreille à ses leçons d'humiliation, et de sacrifice, qui blesaient leurs habitudes d'orgueil et de sensualité; et quand ils sentaient la main du seigneur s'appesantir sur eux, quand ils virent la guerre, la peste, la famine venir comme des signes avant-coureurs d'une grande catastrophe désoler leurs campagnes, ruiner leurs villages, décimer l'élite de leurs guerriers, leurs yeux s'ouvrirent, et ils sollicitèrent par milliers le bienfait de la foi. En même tems qu'on voyait se multiplier les victimes de la mort, le ciel voyait s'accroître le nombre de ses élus.

Bientôt il ne resta plus d'espérance de relever tant de ruines, et de protéger sur ce

cueillirent ces tristes débris formés dans le creuset des tribulations, ces fervens chrétiens n'ambitionnaient plus qu'une chose, c'était de mettre leur foi à l'abri de tout danger. Ils suivirent leurs missionnaires, et ceux-ci leur offrirent sous la protection du fort de Québec une habitation tranquille, qui sera pour tous les âges, un beau monument du zèle de ces hommes apostoliques, et de la foi vive de leurs néophytes. Que pourrions-nous trouver de semblable chez les Feynods, les Narragansets, les Hohegans, les Schenaudoas ou les tribus du sud des Etats-Unis. La bible d'Éliot (1) est le seul monument des efforts impuissans de l'hérésie pour la régénération spirituelle des nations sauvages. En feuilletant ce livre scellé, qu'aucun mortel ne pourrait comprendre aujourd'hui, n'a-t-on pas bien raison de gémir sur l'aveuglement étrange de ceux qui pour travailler à la conversion des sauvages, se contentaient de jeter au milieu d'eux un livre dont ils ne pouvaient pas avoir le secret?

L'histoire de la mission huronne est répandue dans les nombreux volumes des relations du Canada; mais il n'existe aucun ouvrage ni en français ni en anglais qui en traite exclusivement, et qui offre le tableau de son origine, de son développement, et de ses désastres. La langue italienne avait le bonheur d'en posséder un, auquel le caractère de son auteur donne un haut degré d'intérêt et d'autorité. Le P. François Joseph Bressani l'a écrit avec sa main mutilée par les Iroquois, persécuteurs de ses néophytes, et après avoir souffert les horreurs de la captivité au milieu de ce peuple altéré de son sang. De retour dans sa patrie, il voulut faire connaître à ses compatriotes, la mission où il avait passé tant d'années et qu'il avait arrosés de son sang. Ce petit ouvrage sous le titre modeste de courte relation parut en 1653 à Macerata, petite ville des Etats-Romains.

Quoique cité avec éloge par Charlevoix, la Relation du P. Bressani est tout-à-fait inconnue dans ce pays, et nous pensons que l'exemplaire qui a servi à notre travail, et qui est venu de Rome, il y a deux ans, est le seul qui existe en Amérique. S'il n'offre aucun fait important qu'on ne puisse retrouver ailleurs, il a cependant un mérite qui lui est propre. La description qu'il donne du pays et de sa position géographique, ses remarques sur le climat, sur les mœurs et les usages de ces peuples, et surtout les notices géographiques qu'il renferme, sont autant de monuments de notre histoire primitive qu'on aime toujours à puiser à leur source. La modestie et l'aimable simplicité de l'auteur font le caractère de son récit et surtout de l'histoire de sa captivité et de ses souffrances. Il s'arrête à l'époque de son départ du Canada, sans doute afin de conserver à son œuvre l'autorité puissante de son témoignage, comme témoin oculaire de presque tous les faits qu'il raconte.

Cet ouvrage devait être enrichi d'une carte et de gravures; nous ignorons si elles ont jamais été publiées, mais les exemplaires qui existent à Rome aujourd'hui en sont dépourvus, comme le nôtre. Nous avons essayé d'y suppléer par la reproduction de la carte très-curieuse, que l'on voit dans l'ouvrage latin du P. Ducreux (2), et par les gravures que semblaient demander l'intérêt du sujet.

Nous joignons à ce petit ouvrage une notice biographique sur l'auteur, d'après les documents les plus authentiques, et quelques notes qui complètent ou éclaircissent son travail.

[Nous avons déjà publié cette notice biographique dans les numéros du 20, 27 juin et 4, 8 juillet.]

Parmi les livrets qui circulent en Russie et par l'Allemagne, il en est un dont nous tirons l'Extrait qui suit. On y trouve l'idée nue, mais vague et sans application raisonnée aux tems et aux choses.

"Pursécuté.—Combien y a-t-il de tzars en Russie?—A. Sept.—Un seul, comme il n'y a qu'un soleil et un Dieu.—Qu'est-ce qu'un noble en Russie?—A. C'est un homme qui bat tout le monde et qui ne peut être battu.—P. Le gouvernement du Tzar peut-il les injurier? A. Non-seulement il les injurie, mais il les pend.—P. Qu'est-ce que la vie du soldat en Russie?—A. C'est une galère.—P. En serai-je toujours ainsi?—A. Oui, tant que les coups de bâton ne cesseront pas.—P. Croit-on ainsi, par hasard, rendre le soldat plus robuste et plus alerte?—A. Les chefs prétendent que le bâton fortifie et électrise.—P. Un peu de bon vin le fortifierait et l'électrifierait mieux. Le soldat vaudrait-il moins si on le nourrissait plus? A. Qui bon d'ailleurs un si grand nombre de soldats?—A. On veut peut-être reprendre la route de Paris?—P. Les Allemands ne nous y reconduiraient pas aujourd'hui. Il devient de plus en plus difficile de faire battre les peuples les uns contre les autres. L'époque n'est pas éloignée où, lorsqu'on sonnera la charge, la moitié des soldats restera à la maison.—A. Tout ou tard une révolution éclatera en Russie! Malheur à qui tirera sur ses frères.

"A. Quel gouvernement aurons-nous, si le bon Dieu nous permet un jour d'expulser les parasites?—P. Un gouvernement national.—A. Expliquez-vous.—P. Volontiers. Il n'y aura plus de Tzar; le peuple deviendra Tzar, comme jadis à Novogorod; il y aura un conseil et une assemblée générale; il n'y aura plus d'impôts.—A. On prétend que l'or-

publique.—P. Mensonge! pure invention des adorateurs du Tzar! Mais qu'y a-t-il donc de si admirable dans l'ordre qu'impose le despotisme? La torture, les coups de poing, les coups de bâton, un soldat passé par les baguettes, un commissaire de police ivrogne, des autorités prévaricatrices; est-ce que tout cela constituerait l'ordre tel que le comprend notre civilisation moderne?—A. Peut-être ne sommes-nous pas mûrs pour un semblable changement?—P. Eh! le serons-nous davantage demain? Ne végétons-nous pas, depuis longues années, dans un détestable statu quo? Comment espérer mûrir sous les coups de baguette et de bâton, dans les bas-fonds de l'ignorance crasse où nous plonge la main de fer de notre gouvernement? Il n'est jamais trop tôt pour faire le bien. Les tzars ressemblent aux tuteurs avares, qui sont rarement pressés d'émaniciper leurs pupilles.

"A. Qui mettra-t-on à la place du Tzar?—P. Le premier venu. En république, les principes sont tous, les hommes rien.—A. L'élection est donc préférable à l'hérédité?—P. Sans doute. L'hérédité nous donne souvent un scélérat ou un imbécile, en remplacement de son père, qui était un grand homme. Dans l'élection populaire, un nom triompha-t-il, bien qu'indigne des suffrages qui l'accueillent, au bout de trois ou quatre ans il rentre dans la foule et tout est dit.—A. La transformation politique et sociale que vous préparez ne s'effectuera sans combat.—P. Eh bien! nous acceptons la bataille, nous élèverons des barrières, nous tirerons sur le Tzar.—A. Il fera avancer son artillerie.—P. Nous nous précipiterons tous sur ses canons.—A. Il enfoncera vos barricades.—P. Nous enfoncerons son palais. Battus plusieurs fois, nous reviendrons sans cesse à l'assaut. Valons-nous donc moins que les Français, les Polonais, les Allemands, les Hongrois, les Italiens?—A. Que ferez-vous des créatures du Tzar?—P. Des sergents, des caporaux et des soldats; à chacun selon ses capacités et ses œuvres.—A. Comment construira-t-on des barricades?—P. On démolira les pavés d'une rue, on les amoncèle, on obstrue la voie publique avec des chariots, les voitures, des sacs pleins de sable, des madriers, des tuiles, des pierres, des meubles, avec tout ce qui tombe sous la main; on jonche le sol de verre cassé pour arrêter la cavalerie; on s'embusque à l'angle des rues, derrière les portes, aux fenêtres, dans les greniers, sur les toits et dans les caves; puis, quand les satellites de la tyrannie avancent, on tire sur eux pour les déshabituer de tirer sur leurs frères.—A. Mais où trouver des armes?—P. Chez les armuriers, dans les ensernes, dans les arsenaux, chez les particuliers, sur les soldats eux-mêmes, partout.—A. N'y a-t-il pas quelque moyen moins terrible à employer? Ne pourrait-on pas s'entendre avec le Tzar?—P. Impossible! Il porte au front l'empreinte du sang de ses victimes. Une bonne guerre est préférable à une paix honteuse. Aux armes!!"

Votes et Deliberations de l'Assemblée Legislative.

Vendredi, 4 juillet 1851. Huit pétitions sont présentées et mises sur la table.

Pétitions reçues et lues:— D'André Leroux Cardinal, messenger en chef de cette chambre, demandant une indemnité pour les pertes qu'il a subies, depuis l'année 1831 jusqu'à 1839, et demandant que cette chambre prenne le dit sujet en considération.

L'hon. M. Chabot, du comité permanent des divers bills privés, fait rapport du bill grossoyé du conseil législatif, intitulé: "Acte pour investir certaines personnes de la propriété d'une réserve pour un chemin dans le township de York;"—du bill pour incorporer l'école de médecine de Saint Laurent, à Montréal;—et du bill pour naturaliser Ira Gould et autres, et pour d'autres fins;—ordonné que le premier de ces bills soit lu pour la troisième fois, lundi prochain;—et les deux autres sont renvoyés à un comité général pour le même jour.

Sur motion de M. Lemieux, la pétition de F. X. Ponsant et autres, est renvoyée au comité spécial de la tenure seigneuriale dans le Bas-Canada.

Sur motion de M. Smith, de Durham, l'impression de la réponse à une adresse du 12 mai 1849, demandant divers documents relatifs au lièvre de Port Hope, est ordonnée.

M. Ross introduit un bill pour incorporer l'association musicale de Québec;—seconde lecture, mercredi prochain.

Sur motion de l'honorable M. Baldwin, la pétition de Thomas Moxington et autres, du township de Georgina est renvoyée au comité de toute la chambre sur le bill des divisions territoriales du Haut-Canada.

Sur motion de l'honorable M. Boulton, l'impression de la réponse à une adresse du 16 juin dernier, demandant copie de tout document enregistré dans le comté de Haldimand, par toute compagnie de personnes pour la construction d'un chemin de fer depuis le fort d'Érie jusqu'à Dunville et Brantford, est ordonnée.

Un bill grossoyé pour étendre, en fait d'assurance maritime, les pouvoirs de la "Compagnie d'assurance de l'Amérique Britannique contre le feu et sur la vie," et pour diminuer le nombre des directeurs de la dite compagnie est lu la troisième fois, et passé.

L'hon. M. Hincks propose que le rapport soit reçu mardi prochain;— L'hon. M. Boulton propose, que le rapport soit reçu vendredi prochain;— la proposition est négative.

La motion principale est alors adoptée, et ordre est donné que le bill tel qu'amendé soit imprimé.

L'hon. M. Hincks présente—Réponse à une adresse du 2 juin dernier, pour des tableaux relatifs aux cours de division,—à la distribution de certaines sommes d'argent aux Sauvages du lac Supérieur,—et aux annuités des Sauvages.

Aussi—Réponse à une adresse du 26 juin dernier, pour des copies de la pétition de l'hon. Coppins, contenant des plaintes contre l'administration de l'Asile provincial des aliénés, et d'autres documents relatifs à cette institution. Les ordres du jour sont remis à lundi prochain.

La séance est levée.

Nous voyons par la dernière malle que le Bill pénal est passé en comité. Nous donnerons de plus amples détails dans le prochain numéro.

Nous avons reçu le commencement de la seconde partie du feuilleton "LE MONTAGNARD OU LES DEUX RÉPUBLIQUES." Cette seconde partie est une peinture des intrigues et des conspirations qui ont précédé la révolution de 1848. Comme elle était encore inédite jusqu'à ces derniers mois, notre correspondant n'a pu encore nous faire tenir qu'une partie de l'analyse qu'il en prépare tout exprès pour notre journal. Pour cette raison, nous en suspendons momentanément l'insertion. Mais pour compensation, nous offrons à l'intérêt et à l'avidité de nos lecteurs la Nouvelle, morale et dramatique, intitulée: "LES SUITES D'UN DUEL." Comme on le verra par l'épilogue de prologue qui est en tête, c'est à l'obligance de notre correspondant Lyonnais que nous sommes encore redevable de ce travail.

DECES.

Le 7 juillet, au faubourg Saint-Vallier, à l'âge de 74 ans et 10 mois, après une longue maladie, supportée avec une désignation exemplaire, MICHEL FLAVIEN SAUVAGAR, ancien notaire et lieutenant colonel de la milice canadienne. Époux et père affectueux et ami dévoué, citoyen intègre et aimable, il laisse pour déplorable sa perte une famille nombreuse et un cercle d'amis pour lesquels sa mort cause un vide irréparable. Ses funérailles ont eu lieu avant-hier.

ANNONCES.

COLLEGE JOLIETTE.

L'EXAMEN public de cet établissement aura lieu le 29 et le 30 d'août courant. Il sera suivi de la distribution solennelle des PRIX après laquelle commenceront les VACANCES qui se termineront le 23 SEPTEMBRE prochain. Les parents des élèves et les amis de l'éducation sont priés d'y assister. E. CHAMPAGNEUR, Ptre. Industrie, le 11 Juillet 1851.

ON DEMANDE des renseignements sur une jeune fille de 14 ans du nom de ELIZABETH McGRADY. Toute information la concernant sera reçue avec beaucoup de reconnaissance par sa sœur. S'adresser au Bureau des Melanges Religieux. Montréal, 11 Juillet 1851.

COLLEGE DE ST. HYACINTHE.

LA Distribution Solennelle des PRIX aura lieu au Collège de St. Hyacinthe, jeudi, le 17 du mois présent, à 10 h. A. M. Les VACANCES seront données le même jour. Un train spécial de CHARS du chemin de fer, quittera le dit jour LONGUEUIL à 7 h. A. M. et St. HYACINTHE à 5 h. P. M. St. Hyacinthe 4 Juillet 1851.

AVIS.

UN MAITRE D'ÉCOLE, sachant bien le FRANÇAIS et l'ANGLAIS et muni de bonnes connaissances, trouve une place d'Instituteur à St. GENEVIEVE. Pour plus amples informations, s'adresser à M. LEFAY, curé de cette paroisse. Montréal, 4 Juillet 1851.

COLLEGE DE L'ASSOMPTION.

LES exercices littéraires du Collège de l'Assomption commenceront le vingt-un du courant à HUIT heures du matin et se termineront le vingt-trois à midi, par la distribution des prix. Les parents des enfants et les amis de l'éducation y sont spécialement invités. Les vacances commenceront immédiatement après la distribution des prix, et se termineront le 5 IZÉ DE SEPTEMBRE prochain. Tous les ÉCOLIERS ANCIENS et NOUVEAUX pour qui on aura retenu des places, sont priés de se rendre punctuellement pour l'ouverture des CLASSES qui aura lieu le DIX-SEPT au matin. On doit avoir averti aussi qu'aucun ÉCOLIER ne sera reçu sans payer le PREMIER QUARTIER en entrant, et que ceux qui ne seront point rendus pour l'ouverture des CLASSES, seront censés ne pas venir. J. BTE. DUPUY, Ptre. Collège de l'Assomption, 1er. Juillet 1851.

COLLEGE DE CHAMBLY.

L'EXAMEN public du Collège de Chambly aura lieu le 22 et le 23 du courant.—Il sera imprimé le lendemain suivi de la distribution solennelle des prix. Tous les parents des élèves ainsi que les amis de l'éducation, sont priés d'y assister. La rentrée des élèves est fixée au MERCREDI NEUF SEPTEMBRE prochain. F. I. LAHAYE, Ptre. Chambly, 1er. Juillet 1851.

DEPARTS DE LIVERPOOL

Table listing ship departures from Liverpool to New York and Boston, including ship names, dates, and agents.

GYMNASE

ACADEMIE D'ARMES

Advertisement for J. J. E. BIBAUD, AVOCAT, located at Petite rue St. Jacques, No. 37.

Advertisement for P. GARNOT, Professeur de français, latin, rhétorique et de Sanguinet.

Advertisement for F. X. D'EROME, Horloger, à 3 portes de l'Évêché.

REPertoire DE L'ORGANISTE

Advertisement for a collection of Gregorian chant songs for use in Canadian churches.

Advertisement for a collection of hymns and proses, including the Hymns of the Virgin and the Mass of the Holy Spirit.

Advertisement for J. B. LABELLE, Organiste de la Paroisse de N. D. de Montréal.

PEINTURES, HUILES, ETC.

Advertisement for a painting and oil shop, offering various art supplies and services.

LIVRES NOUVEAUX

Advertisement for new books, including a collection of prayers and a book on the life of St. Joseph.

IMAGES NOUVELLES.

Advertisement for new religious images, including medals and small pictures.

CHAPEAUX FRANCAIS.

Advertisement for French hats, including various styles and materials.

Advertisement for French tapestries and quilts, available in various sizes and designs.

Advertisement for French quilts and tapestries, highlighting their quality and variety.

Advertisement for J. LESAGE, Professeur de Français, de Latin, de Mathématique et de Tenue de Livres.

AVIS.

Advertisement for a new collection of 136 cantiques, available for purchase.

Advertisement for a collection of religious books, including missals and prayer books.

Advertisement for a collection of religious books, including missals and prayer books.

LIVRES NOUVEAUX.

Advertisement for a collection of religious books, including missals and prayer books.

Advertisement for a collection of religious books, including missals and prayer books.

ATTENTION

Advertisement for a collection of religious books, including missals and prayer books.

Advertisement for a collection of religious books, including missals and prayer books.

AVIS AUX ABONNES

L'ALBUM LITTERAIRE ET MUSICAL

Advertisement for a literary and musical album, featuring various articles and compositions.

LA MINERVE.

Advertisement for a collection of religious books, including missals and prayer books.

LIBRAIRIE ET RELIURE.

Advertisement for a book and binding shop, offering various services and products.

LIBRAIRIE ET RELIURE.

Advertisement for a book and binding shop, offering various services and products.

ATTENTION!!!

Advertisement for a collection of religious books, including missals and prayer books.

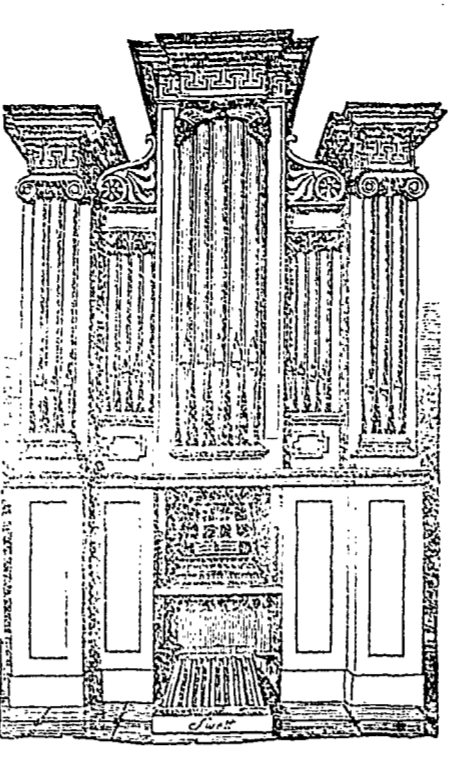
VRAI VIN FRANCAIS SANS MELANGE.

Advertisement for a collection of religious books, including missals and prayer books.

ATTENTION!

Advertisement for a collection of religious books, including missals and prayer books.

Advertisement for a collection of religious books, including missals and prayer books.



Au Clergé.

Advertisement for a collection of religious books, including missals and prayer books.

LE GUIDE

L'INSTITUTEUR.

Advertisement for a collection of religious books, including missals and prayer books.

INSTITUTION

LES SOURDS-MUETS.

Advertisement for a collection of religious books, including missals and prayer books.

SOURCES DE PROVIDENCE.

Advertisement for a collection of religious books, including missals and prayer books.

AVIS AUX ORGANISTES.

Advertisement for a collection of religious books, including missals and prayer books.

ATTENTION!

AVIENDRE,

NEUVAINES

Advertisement for a collection of religious books, including missals and prayer books.

De Notre-Seigneur Jésus-Christ

Advertisement for a collection of religious books, including missals and prayer books.

ATTENTION!

AVIENDRE,

NEUVAINES

Advertisement for a collection of religious books, including missals and prayer books.

De Notre-Seigneur Jésus-Christ

Advertisement for a collection of religious books, including missals and prayer books.



Advertisement for a printing press, offering various services and products.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

VIE DU CANADA.

Advertisement for a life insurance company, offering various policies and services.

COLLEGE JOLIETTE.

Advertisement for a college, offering various courses and programs.

COLLEGE JOLIETTE.

Advertisement for a college, offering various courses and programs.

COLLEGE JOLIETTE.

Advertisement for a college, offering various courses and programs.

COLLEGE JOLIETTE.

Advertisement for a college, offering various courses and programs.

COLLEGE JOLIETTE.

Advertisement for a college, offering various courses and programs.

COLLEGE JOLIETTE.

Advertisement for a college, offering various courses and programs.

COLLEGE JOLIETTE.

Advertisement for a college, offering various courses and programs.

COLLEGE JOLIETTE.

Advertisement for a college, offering various courses and programs.

COLLEGE JOLIETTE.

Advertisement for a college, offering various courses and programs.

COLLEGE JOLIETTE.

Advertisement for a college, offering various courses and programs.

COLLEGE JOLIETTE.

Advertisement for a college, offering various courses and programs.

COLLEGE JOLIETTE.

Advertisement for a college, offering various courses and programs.

Advertisement for a college, offering various courses and programs.

BIBLIOTHEQUES PAROISSIALES.

Advertisement for a collection of religious books, including missals and prayer books.

Advertisement for a collection of religious books, including missals and prayer books.

Advertisement for a collection of religious books, including missals and prayer books.

Advertisement for a collection of religious books, including missals and prayer books.

Advertisement for a collection of religious books, including missals and prayer books.

Advertisement for a collection of religious books, including missals and prayer books.

Advertisement for a collection of religious books, including missals and prayer books.

Advertisement for a collection of religious books, including missals and prayer books.

Advertisement for a collection of religious books, including missals and prayer books.

Advertisement for a collection of religious books, including missals and prayer books.

Advertisement for a collection of religious books, including missals and prayer books.

Advertisement for a collection of religious books, including missals and prayer books.

Advertisement for a collection of religious books, including missals and prayer books.

Advertisement for a collection of religious books, including missals and prayer books.

Advertisement for a collection of religious books, including missals and prayer books.

Advertisement for a collection of religious books, including missals and prayer books.

Advertisement for a collection of religious books, including missals and prayer books.

Advertisement for a collection of religious books, including missals and prayer books.

Advertisement for a collection of religious books, including missals and prayer books.

Advertisement for a collection of religious books, including missals and prayer books.

Advertisement for a collection of religious books, including missals and prayer books.

Advertisement for a collection of religious books, including missals and prayer books.

Advertisement for a collection of religious books, including missals and prayer books.

Advertisement for a collection of religious books, including missals and prayer books.

Advertisement for a collection of religious books, including missals and prayer books.

Advertisement for a collection of religious books, including missals and prayer books.

Advertisement for a collection of religious books, including missals and prayer books.

Advertisement for a collection of religious books, including missals and prayer books.

Advertisement for a collection of religious books, including missals and prayer books.

Advertisement for a collection of religious books, including missals and prayer books.